

***Exemption de l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage
du sujet Développement de la personne et santé sexuelle***

Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année – Éducation physique et santé (2019)

RÉSOLUTION : 155-19
Date d'adoption : 26 novembre 2019
En vigueur : 26 novembre 2019
À réviser avant :

Directive administrative et annexes : ADE12-DA
ADE12_DA Annexe A: Contenus d'apprentissage
ADE12-DA_Annexe B: Formulaire de demande d'exemption
ADE12-DA Annexe C: Avis de la période d'enseignement

1. Le Conseil reconnaît que le programme-cadre *Éducation physique et santé* permet à l'élève d'adopter des pratiques saines et actives qui lui serviront la vie durant. Le Conseil reconnaît également que le programme-cadre ne remplace pas le rôle des parents dans l'éducation qu'ils souhaitent donner à leur enfant au sujet du développement de la personne et la santé sexuelle.
2. La présente politique découle :
 - a. de la note Politique/Programme no 162 : *Exemption de l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage du sujet Développement de la personne et santé sexuelle prévu dans Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année - Éducation physique et santé (2019)*
 - b. *du Curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année - Éducation physique et santé (2019)*
 - c. *de la Loi sur l'éducation, paragraphe 8(1), alinéa 3*
3. La présente politique a pour objet d'énoncer les conditions selon lesquelles sont traitées les demandes d'exemption soumises par les parents, pour leur enfant, et de préciser les modalités du processus à mettre en place.
4. L'exemption se limite à l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage du sujet *Développement de la personne et santé sexuelle* du domaine d'étude D prévu dans *Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année - Éducation physique et santé (2019)* et non à une sélection d'autres contenus d'apprentissage de ce programme-cadre ou d'autres programmes-cadres.

Il incombe à la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière d'émettre des directives administratives visant la mise en œuvre et l'application de la présente politique.

Références : *Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année - Éducation physique et santé (2019)*

La note Politique/Programme no 162 : Exemption de l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage du sujet Développement de la personne et santé sexuelle prévu dans *Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année - Éducation physique et santé (2019)*

La Loi sur l'éducation, paragraphe 8(1), alinéa 3 - Pouvoirs du Ministre